

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Jeudi
27 mars
2023
(05)**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel à 17h15. Tous les membres du conseil ont *été dûment convoqués dans les délais requis par la Loi*. Sont présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivants :

Bertrand Taillefer	Lucie Vignola
André Lafrenière	Chantale Perreault
Jacques Bourassa	

Est absente la conseillère, Julie-Anne Cousineau

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse Isabelle Parent.

La directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, est également présente.

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale [n/d 208-150]
5. Période de questions
6. Levée de la session

2. Lecture de l'avis de convocation

23-197

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-198

4. **Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale** [n/d R-208-150]

ATTENDU QUE Le ministère des Transports a versé une compensation de 274 933 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE Les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté unanimement par les conseillers

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

23-199

6. **Levée et fermeture de la séance extraordinaire**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

0 personne
Fin de la session à 19:45 heures

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, Directrice générale par intérim